



Ce document provient du site <http://sandre.eaufrance.fr>, site de la toile Eaufrance rassemblant les informations sur l'eau et les milieux aquatiques.

Point sur :

Les lignes littorales

Oieau (secrétariat technique du Sandre)

Novembre 2009

Titre : Point sur : les lignes littorales
Auteur : OIEau (secrétariat technique du Sandre)
Contributeurs :
Éditeur : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Résumé : Description des lignes littorales
Mots-clés : Eaux littorales, ressources documentaires
Couverture géographique : France
Date : Novembre 2009
Identifiant : <http://sandre.eaufrance.fr/spip.php?article101>
Langue : Français
Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

1- LE CONTEXTE

Dans la BD CarTHAgE®, on retrouve 3 lignes littorales :

- ▶ la laisse de plus hautes eaux,
- ▶ la laisse de plus basses eaux,
- ▶ le 0 NGF.

2- LAISSES DES PLUS HAUTES ET BASSES EAUX

La laisse des eaux regroupe :

- ▶ La **laisse des plus hautes eaux** (limite des terres jamais recouvertes par la mer), dont la continuité est assurée sur l'ensemble de la BD CarTHAgE®. Dans le cas des îles, elle n'est saisie que si elle délimite une zone d'une superficie supérieure ou égale à 1 hectare. - La laisse de plus hautes eaux correspond dans la BD Carto® de l'IGN à la limite du thème administratif,
- ▶ La **laisse des plus basses eaux** (limite des terres toujours submergées), là où elle est distante de plus de 100 mètres de la laisse des plus hautes eaux (sinon elle n'est pas saisie) et en dehors des estuaires (où une ligne arbitraire fermant l'estuaire est saisie à la place de la laisse des plus basses eaux). Dans le cas des îles émergées seulement à marée basse, elle n'est saisie que si elle délimite une zone d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares.

3- LE 0 NGF

Dans la codification hydrographique, la limite littorale des zones hydrographique a été définie de la manière suivante : « Suivre l'isohypse 0 matérialisée sur les cartes IGN ». Dans le cas « des ports : continuer le tracé [...] en longeant les digues [...] rejoindre les extrémités par une droite fictive. » et pour les « baies & embouchures : lorsque la ligne littorale est déviée par des bancs de sables [...] redresser le tracé par une ligne fictive. »

Cette limite se situe entre les 2 laisses. A l'intersection entre les entités hydrographiques et le 0 NGF, un nœud a été créé.

